



European
Statistical
Governance
Advisory
Board

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

9 novembre 2016

À l'ère de la «post-vérité», la confiance dans les statistiques européennes n'a jamais été aussi importante

Dans son rapport de 2016, le Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB) souligne la nécessité de faire davantage d'efforts pour assurer la confiance des citoyens dans les statistiques européennes. Les récentes campagnes politiques aux États-Unis et lors du référendum au Royaume-Uni ont montré comment des statistiques apparemment «factuelles» pouvaient se répandre rapidement et induire en erreur le grand public^{1,2}. Le président de l'ESGAB, M. Martti Hetemäki, a déclaré: *«Nous sommes entrés dans l'ère de la politique «post-vérité», qui implique que d'importants messages politiques reposent sur des données inadéquates ou trompeuses. Les autorités statistiques ont un rôle prépondérant à jouer dans la sensibilisation des utilisateurs à la source et à la qualité des données utilisées dans un contexte officiel.»*

S'il a toujours été possible de présenter des statistiques de manière trompeuse, le fait qu'un grand nombre d'institutions, d'agences et d'experts produisent des données a pour conséquence que toute une série de sujets peuvent être étayés par des «faits» statistiques, de qualité variable et présentant, parfois, des messages contradictoires. Il ressort clairement du code de bonnes pratiques de la statistique européenne que les autorités statistiques doivent veiller à ce que les statistiques officielles soient présentées de manière appropriée dans le débat politique.

C'est pourquoi l'ESGAB recommande aux autorités statistiques non seulement de s'exprimer publiquement sur les critiques et les utilisations abusives des statistiques officielles, mais aussi de défendre vigoureusement la qualité de leurs statistiques lorsque cela est nécessaire. L'ESGAB recommande également de mieux sensibiliser le grand public à l'utilité des statistiques officielles en tant que bien public et instrument indispensable de la politique.

En ce qui concerne la multitude des sources de données (enquêtes, registres et bases de données commerciales), l'ESGAB est conscient que l'analyse de ces données requiert des compétences spécifiques, notamment dans le contexte européen où il est indispensable de pouvoir comparer les données entre les différents pays. Le rapport met en avant les travaux en cours qui passent en revue les compétences nécessaires et examinent comment combler les déficits de compétences.

Le code de bonnes pratiques est bien respecté dans l'ensemble du système statistique européen. L'ESGAB reconnaît que des progrès significatifs ont été accomplis dans un certain nombre de domaines épinglés lors des récents examens par les pairs et dans les précédents rapports de l'ESGAB. Il convient de redoubler d'efforts dans des domaines tels que les procédures de recrutement et de licenciement des responsables d'Eurostat et des autorités statistiques nationales, l'élaboration d'informations comparables sur le coût de la production statistique, l'utilisation accrue de données administratives et la coordination des autres autorités nationales produisant des statistiques européennes.

¹ Voir l'article «Art of the lie», *The Economist*, 10 septembre 2016, <http://www.economist.com/news/leaders/21706525-politicians-have-always-lied-does-it-matter-if-they-leave-truth-behind-entirely-art> (en anglais uniquement).

² Voir l'article de William Davies, «The Age of Post-Truth Politics», *The New York Times*, 24 août 2016, <http://www.nytimes.com/2016/08/24/opinion/campaign-stops/the-age-of-post-truth-politics.html> (en anglais uniquement).

Pour en savoir plus

Le rapport 2016 de l'ESGAB, accompagné d'une courte synthèse, est disponible sur le site internet de l'ESGAB (<http://ec.europa.eu/esgab/>).

Personne de contact pour l'aide aux médias

Si vous souhaitez un entretien avec le président de l'ESGAB, M. Martti Hetemäki, veuillez prendre contact avec M. Steve Clarke (estat-esgab@ec.europa.eu), tél. +352 4301-32527, du secrétariat de l'ESGAB.

À propos de l'ESGAB

L'ESGAB³ réalise un examen indépendant de l'application du code de bonnes pratiques. Il a pour objectif de renforcer l'indépendance professionnelle, l'intégrité et la responsabilisation du système statistique européen, qui sont des éléments clés du code, ainsi que d'améliorer la qualité des statistiques européennes. L'ESGAB est composé de sept membres. Ses tâches incluent l'élaboration d'un rapport annuel, adressé au Parlement européen et au Conseil, sur l'application du code de bonnes pratiques par Eurostat et le système statistique européen dans son ensemble. Il conseille en outre la Commission (Eurostat) sur les mesures à prendre pour faciliter l'application du code.

Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne (le «code»)

Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne⁴ définit les normes d'élaboration, de production et de diffusion des statistiques européennes. Il repose sur une définition commune de la qualité des statistiques utilisées dans le système statistique européen (le SSE, qui est composé des autorités statistiques nationales et d'Eurostat). Il s'agit d'un instrument d'autorégulation qui énonce quinze principes portant sur l'environnement institutionnel dans lequel les autorités statistiques nationales et européennes travaillent ainsi que sur la production et la diffusion de statistiques européennes. Chacun de ces quinze principes s'appuie sur un ensemble d'indicateurs de bonnes pratiques qui facilite l'application du code.

Le **système statistique européen**⁵ (SSE) est un partenariat entre l'autorité statistique de l'Union européenne, c'est-à-dire la Commission (Eurostat), et les instituts nationaux de statistique (INS) ainsi que les autres autorités nationales (AAN) responsables dans chaque État membre de l'élaboration, de la production et de la diffusion de statistiques européennes.

Examens par les pairs

Les examens par les pairs⁶ font partie de la stratégie du système statistique européen pour l'application du code de bonnes pratiques. Leur objectif est de renforcer l'intégrité, l'indépendance et la responsabilisation des autorités statistiques du SSE. Le premier cycle d'examen par les pairs s'est déroulé de 2006 à 2008, le deuxième de 2013 à 2015. Ces deux cycles ont concerné tous les États membres de l'UE ainsi que les pays de l'AELE. L'examen par les pairs d'Eurostat a été réalisé par le Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB), qui a utilisé la méthode mise au point pour les examens par les pairs des instituts nationaux de statistique, en l'adoptant légèrement pour tenir compte des spécificités d'Eurostat.

³ <http://ec.europa.eu/esgab>

⁴ <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5921941/KS-32-11-955-FR.PDF/f1dfd441-391c-4c15-94f2-b34a43697f55>

⁵ <http://ec.europa.eu/eurostat/web/european-statistical-system/overview>

⁶ <http://ec.europa.eu/eurostat/web/quality/peer-reviews>